



L'OFFICE
D'INVESTISSEMENT
DU RPC

il s'agit de **l'avenir**

R A P P O R T A N N U E L 2 0 0 2

Les Canadiens ont le droit de savoir

Les Canadiens ont le droit de savoir pourquoi, comment et où nous investissons les fonds du Régime de pensions du Canada, qui prend les décisions de placement, quels sont les placements que nous détenons en leur nom et quel est leur rendement.

Nous devons par conséquent communiquer proactivement et rapidement des renseignements détaillés sur nos activités de placement, principalement au moyen de notre site Web, pour que les Canadiens puissent comprendre comment nous nous employons à aider le Régime de pensions du Canada à tenir sa promesse en matière de pensions.

La communication rapide des nouveautés importantes se fait aussi par l'intermédiaire des services de fils de presse. Citons à titre d'exemples nos résultats financiers trimestriels et annuels, les nouveaux placements, les nouvelles relations de partenariat, les nominations de cadres et les avis d'assemblées publiques.

Nous ne communiquons pas de renseignements sur les placements à l'étude ou qui ne sont pas finalisés, et nous respectons les ententes de confidentialité avec les tiers. Nous nous conformons aux lois fédérales et provinciales et à leurs règlements portant, notamment, sur la protection de la vie privée.

Que trouve-t-on dans notre site Web www.oirpc.ca

• Quoi de neuf?	• Notre règlement directeur
• Assemblées publiques	• Un mandat d'envergure
• Résultats	• Critères de placement
• Avoirs	• Rendement attendu
• Communiqués de presse	• Gestion du risque
• Rapports trimestriels	• Placements sur les marchés publics
• Possibilités de partenariat	• Lignes directrices pour les placements sur les marchés publics
• Notre équipe	• Placements sur les marchés privés
• Notre gouvernance	• Lignes directrices pour les placements sur les marchés privés
• Nos politiques	• Mesure du rendement de l'ensemble du portefeuille
• Le Régime de pensions du Canada	• Placement éthique
• Notre histoire	• Rapports annuels
• Notre loi directrice	• Foire aux questions

Table des matières

Nos objectifs en matière de placement et d'exploitation	1
Rapport de la présidente du conseil : la communication et la surveillance au service de la transparence	2
Un conseil d'administration possédant l'expertise voulue	5
Rapport du président : un investisseur institutionnel national bien particulier	6
Nos stratégies de croissance à long terme	9
Le rendement de nos placements	12
Revue financière	17
Information sur l'organisme	Troisième de couverture

Nos objectifs en matière de placement et d'exploitation



Notre but est d'accroître la valeur de l'actif dont dispose le Régime de pensions du Canada pour l'aider à verser les prestations de retraite des personnes qui sont aujourd'hui dans la vie active et ce, dès 2021. Par conséquent, il s'agit pour nous d'assurer l'avenir financier de millions de Canadiens et de Canadiennes.

Tout en investissant à long terme, nous nous fixons des objectifs annuels en matière de placement et d'exploitation, et nous rendons des comptes à leur égard à la fin de chaque exercice.

OBJECTIFS ET RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2002

Mettre en œuvre le cadre de gestion des risques de placement.

Nous avons étoffé les politiques, directives et procédures de contrôle des risques et mis en œuvre un système de gestion du risque de portefeuille.

Diversifier les activités de placement de portefeuille, notamment par l'introduction d'une gestion active.

Nous avons diversifié nos placements, qui consistaient exclusivement en fonds indiciaires en gestion passive, en y ajoutant des fonds d'actions de sociétés fermées gérés par des gestionnaires externes.

Contenir nos coûts à mesure que nous développons notre exploitation et diversifions nos activités de placement.

Nos coûts sont demeurés en deçà du budget approuvé par le conseil, les frais se chiffrant à neuf cents par tranche de 100 dollars d'actif investi.

Remanier et développer notre site Web à titre de principal moyen de communication avec le public.

À la fin de l'exercice, nous avons pratiquement terminé le nouveau site, en vue de son lancement prévu pour mai 2002.

OBJECTIFS DE L'EXERCICE 2003

- Modifier nos stratégies de placement passif en actions afin d'accroître le rendement à long terme.
- Lancer des programmes de placement actif sur les marchés publics en complément de nos activités de placement actif sur les marchés privés.
- Instaurer une fonction de vérification interne qui s'ajoutera à la fonction de vérification externe, dans le cadre d'une gestion des risques à l'échelle de l'entreprise.
- Améliorer les rapports sur la mesure et l'attribution du rendement.



www.oirpc.ca

Notre vision, notre mission et nos objectifs à long terme se trouvent à la section Qui nous sommes.

La communication et la surveillance au service de la transparence

Rapport de la présidente du conseil

L'Office d'investissement du RPC est responsable de milliards de dollars de fonds de retraite appartenant à la population canadienne et doit donc en rendre pleinement compte. Ces fonds doivent en outre être gérés conformément aux normes professionnelles les plus élevées et indépendamment des gouvernements, les décisions de placement étant prises par des gestionnaires qualifiés.

Lorsqu'ils ont formulé la loi et le règlement qui régissent l'Office d'investissement du RPC, les gouvernements fédéral et provinciaux ont prévu à la fois l'obligation de rendre des comptes et l'indépendance professionnelle.

L'Office d'investissement du RPC est légalement tenu de rendre des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Finances, qui présente notre rapport annuel à la Chambre des communes. Les états financiers trimestriels et annuels sont déposés auprès des ministres des Finances fédéral et provinciaux, qui sont conjointement responsables du Régime de pensions du Canada. La loi exige en outre que la présidente du conseil et le chef de la direction tiennent des assemblées publiques tous les deux ans dans chaque province qui participe au Régime de pensions du Canada.

L'Office d'investissement du RPC est cependant allé bien au-delà de ces exigences de la loi en matière d'information en adoptant les principes décrits sur la face intérieure de la couverture du présent rapport. La conviction selon laquelle les Canadiens ont le droit de savoir comment et où leur argent est placé et, bien sûr, quel est le rendement de leurs placements, dicte la communication des placements que nous détenons ainsi que des politiques et des décisions les concernant. Grâce à cette démarche proactive, la population canadienne et ses représentants peuvent évaluer les résultats de l'Office.

La surveillance de la direction est une fonction centrale des administrateurs visant à assurer le respect du mandat de l'Office d'investissement du RPC selon la loi. Ce mandat consiste à investir dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires du RPC en vue d'un rendement maximal, tout en évitant des risques de perte indus. Pour que cette surveillance soit efficace, il est essentiel de disposer d'administrateurs



Gail Cook-Bennett



www.oirpc.ca

Les politiques approuvées par le conseil, y compris les codes de déontologie et mécanismes de détection et de résolution des conflits d'intérêt, se trouvent à la section Nos politiques.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

possédant de l'expérience dans les services financiers, le placement et d'autres domaines en rapport avec les responsabilités du conseil. La loi et le processus de mise en candidature prévoient des exigences claires à cet égard.

Les quatre comités du conseil assurent une surveillance plus précise, de quatre points de vue différents :

- Le comité de placement, constitué de l'ensemble du conseil, étudie et approuve toutes les politiques et stratégies de placement, ainsi que la nomination des gestionnaires externes de fonds. Les politiques de placement ont été révisées pendant l'exercice 2002, et leurs principaux éléments sont publiés dans notre Énoncé des principes de placement.
- Le comité de la gouvernance veille à l'application de nos codes de déontologie à l'intention des administrateurs et du personnel, ainsi qu'à la détection et à la résolution des conflits d'intérêts. Pendant l'exercice 2002, il a approuvé un manuel de gouvernance révisé.
- Le comité des ressources humaines et de la rémunération évalue le rendement, la rémunération et l'organisation de la direction.
- Le comité de vérification s'assure que la direction dispose d'une structure de contrôles internes efficace pour les risques à l'échelle de l'entreprise et veille à l'établissement des états financiers, avec l'aide des vérificateurs. Pendant l'exercice 2002, un cabinet comptable a été engagé pour fournir des services permanents de vérification interne, qui comprennent l'examen de la surveillance et de l'évaluation des risques par la direction, des politiques connexes, des procédures d'exploitation et des contrôles. Les activités du cabinet de vérification interne complètent celles du cabinet de vérification externe.

Un processus rigoureux prévoit la fixation d'objectifs pour le chef de la direction et l'équipe de direction ainsi qu'un suivi et une récompense annuelle du rendement.

Les administrateurs procèdent également à une autoévaluation annuelle de leur propre efficacité, à titre collectif et individuel. Le questionnaire d'évaluation individuelle, par exemple, demande aux administra-



www.oirpc.ca

Le mandat et les activités des comités du conseil sont expliqués à la section Notre gouvernance.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

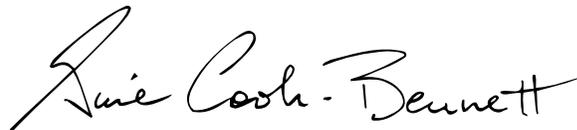
28

teurs d'évaluer leur propre apport et de noter celui de leurs collègues. Le recours à un conseiller externe pour recueillir ces renseignements permet d'assurer la confidentialité voulue.

Le modèle et les processus de gouvernance ne suffisent pas, certes, à garantir le succès d'un organisme mais nous pensons qu'ils contribuent à un bon rendement. Nous avons d'ailleurs eu l'honneur de voir l'Office d'investissement du RPC, qui est un organisme relativement jeune, être choisi comme lauréat du Prix de la gouvernance décerné en 2002 par le Conference Board du Canada et Spencer Stuart pour le secteur public. Ce prix sanctionne les décisions clés que les gouvernements fédéral et provinciaux ont prises en matière de gouvernance à la fin des années 1990 en créant l'Office d'investissement du RPC. Ces décisions constituent la base solide qui nous a permis d'élaborer nos pratiques de gouvernance.

De temps à autre, des administrateurs doivent quitter le conseil parce que leurs responsabilités professionnelles changent ou que des conflits systémiques surgissent. Au nom du conseil, je tiens à remercier sincèrement Monique Leroux, qui a dû nous quitter au terme d'un mandat court mais productif. Les cotisants et les bénéficiaires du RPC peuvent compter sur un conseil dont les membres exercent, avec une réelle indépendance d'esprit, leur surveillance sur une équipe professionnelle de direction déterminée à aider le Régime de pensions du Canada à honorer ses obligations à long terme.

La présidente du conseil,



Gail Cook-Bennett



www.oirpc.ca

Notre loi et notre règlement directeurs précisent les rapports à présenter au gouvernement et au public; ils se trouvent à la section Notre raison d'être.

Un conseil d'administration possédant l'expertise voulue

Le comité des candidatures qui recommande des personnes pour siéger au conseil d'administration doit prendre en considération les candidats possédant de l'expérience dans les finances, le placement et les affaires. Les administrateurs sont chargés d'établir des principes, normes et procédures en matière de placement, de nommer un vérificateur indépendant, d'approuver des mécanismes de détection et de résolution des conflits d'intérêts, d'approuver les codes de déontologie à l'intention des administrateurs et du personnel, ainsi que de surveiller et d'évaluer le rendement de la direction.



Gail Cook-Bennett
présidente du conseil ^{1,3}
Économiste;
ancienne professeure,
experte-conseil en affaires.
*Présidente du comité
de placement.*



Mary C. Arnold ²
Comptable agréée;
conseillère en gestion.
*Présidente du comité
de vérification.*



Gilbert Gill ²
Comptable agréé;
ancien sous-ministre
des Finances,
Terre-Neuve-et-Labrador.



Jacob Levi ^{1,2}
Actuaire.



Helen M. Meyer ^{2,3}
Cadre financier.



Dale G. Parker ¹
Administrateur de société;
ancien cadre financier.
*Président du comité
de la gouvernance.*



M. Joseph Regan ^{2,3}
Cadre bancaire en retraite.



Helen Sinclair ¹
Cadre financier.



Richard M. Thomson ³
Cadre bancaire en retraite.
*Président du comité des
ressources humaines et
de la rémunération.*



David Walker ³
Cadre d'entreprise.



www.oirpc.ca

On trouvera une explication du processus de mise en candidature et des biographies des administrateurs à la section Qui nous sommes.

Tous les administrateurs sont membres du comité de placement, qui examine et approuve la stratégie de placement de la direction et les recommandations concernant les gestionnaires de fonds externes.

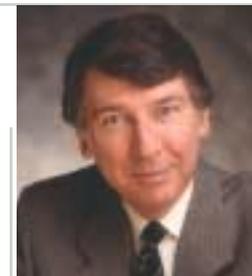
¹ Le comité de la gouvernance est responsable de la gouvernance, de l'évaluation de l'efficacité du conseil et du contrôle de l'application des codes de déontologie et des mécanismes de détection et de résolution des conflits d'intérêts, qui prévoient clairement le pouvoir du conseil et de la direction en matière de résolution des conflits apparents, et veille à ce que les administrateurs et le personnel fournissent deux fois par an une déclaration selon laquelle ils se conforment à ces principes.

² Le comité de vérification surveille la présentation de l'information financière, la vérification externe, les systèmes d'information, la vérification interne et les contrôles internes, ainsi que la gestion du risque.

³ Le comité des ressources humaines et de la rémunération est responsable des principes de rémunération, de l'examen du rendement du chef de la direction, de la planification de la relève et de la structure organisationnelle.

Un investisseur institutionnel national bien particulier

Rapport du président



John A. MacNaughton

Un autre exercice productif vient de s'achever à l'Office d'investissement du RPC. Voici un aperçu de ce que nous avons accompli :

- Nos placements en actions ont rapporté 316 millions de dollars, soit un taux de rendement de 3,4 pour cent.
- À des placements passifs dans des actions de sociétés ouvertes, nous avons ajouté des fonds d'actions de sociétés fermées gérés de manière active en affectant 2,4 milliards de dollars à 14 gestionnaires externes. Les sommes ainsi affectées seront investies au cours des prochaines années.
- Nous avons amélioré nos capacités de comptabilisation des placements, d'évaluation du rendement et de gestion du risque. Cela nous permettra de perfectionner nos programmes de gestion du risque lié au portefeuille à court et à long terme dans le contexte d'une croissance rapide de notre actif.
- Nous avons porté notre effectif permanent à 23 personnes en recrutant des spécialistes et du personnel de soutien dans tous les domaines du placement et de l'exploitation. L'Office reste un organisme rationalisé et ciblé. Nous entendons contenir les frais généraux, élaborer et gérer des stratégies de placement et d'exploitation rigoureuses, retenir les services de spécialistes de l'extérieur pour mettre en œuvre la plupart de nos stratégies sous notre étroite supervision et produire des résultats à long terme qui contribuent à la stabilité financière du Régime de pensions du Canada.

Nous sommes bien placés pour passer à la phase suivante de notre développement. Au moment de tracer notre itinéraire futur, il importe de se rappeler que l'Office d'investissement du RPC est très différent des caisses de retraite canadiennes, tant du point de vue de son mandat que de sa conception.

Premièrement, contrairement aux régimes de retraite typiques, le Régime de pensions du Canada ne vise pas une capitalisation entière (c.-à-d. un actif correspondant au passif). Conçu en 1966 selon le principe du financement par répartition, le régime vise maintenant une capitalisation partielle, l'actif devant atteindre environ 25 pour cent du passif au cours des années à venir. Les cotisations des employeurs et des salariés et les revenus de placement provenant de l'Office d'investissement du RPC permettront aux gouvernements d'honorer leurs obligations au titre du RPC à mesure qu'elles arriveront à échéance.

www.oirpc.ca

On trouvera un exposé de notre méthode d'établissement de partenariats avec des gestionnaires de fonds externes à la section Possibilités de partenariat.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

Deuxièmement, les prestations du RPC sont pleinement indexées sur l'inflation, ce qui signifie que nous devons investir dans des placements dont le rendement est supérieur à l'inflation. Les placements les moins risqués qui garantissent un rendement supérieur au taux d'inflation sont les obligations à rendement réel. Malheureusement, leur rendement n'est pas suffisant pour répondre aux besoins futurs du RPC. Nous devons donc assumer quelques risques pour obtenir un rendement supérieur à long terme.

Troisièmement, étant donné nos importantes rentrées de fonds annuelles, nous allons devenir un investisseur institutionnel de très grande envergure par rapport au petit marché canadien. D'ici 2012, la valeur de notre actif s'établira entre 125 et 150 milliards de dollars. Le montant exact dépendra du rendement que nous réaliserons, de la proportion du portefeuille d'obligations d'État détenu par le Régime de pensions du Canada qui sera transférée à l'Office et de l'excédent des cotisations au RPC sur les prestations versées. Au cours de la prochaine décennie, nous nous attendons à avoir entre 6 et 8 milliards de dollars de nouvelles rentrées de fonds à investir *chaque année*, en moyenne. Naturellement, nous voulons éviter de faire monter les cours, surtout sur le marché boursier canadien. Afin d'éviter d'avoir « tous nos œufs dans le même panier », nous allons détenir un maximum de placements étrangers afin de tirer parti de la croissance des autres économies du monde.

Quatrièmement, le régime n'aura pas besoin de liquidités provenant de l'Office d'investissement du RPC avant une vingtaine d'années. Selon les hypothèses de l'actuaire en chef, les cotisations au Régime de pensions du Canada devraient être supérieures aux prestations versées jusqu'en 2021. C'est une bonne nouvelle pour un investisseur disposant de liquidités importantes. Nous pouvons en effet tirer parti de plusieurs cycles économiques pour profiter d'une croissance économique supérieure au Canada et sur les marchés mondiaux, et en investissant une partie de notre actif dans des placements moins liquides qui rapportent davantage.



01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

Étant donné nos caractéristiques distinctives, nous devons abandonner notre stratégie actuelle, trop restrictive, consistant à reproduire des indices boursiers pour les marchés canadiens, américains et autres. Notre plan est d'assurer nous-mêmes la gestion passive des placements en actions de sociétés ouvertes, de remanier ce portefeuille et de retenir les services de spécialistes externes pour assurer la gestion active d'une partie de celui-ci. Nous allons en outre affecter plus de fonds aux actions de sociétés fermées et explorer diverses possibilités de placement dans des biens immobiliers productifs, des projets d'infrastructure et des ressources naturelles. Nos stratégies de placement actuelles et futures sont exposées dans la section suivante, intitulée « Nos stratégies de croissance à long terme ».

Enfin, nos activités diffèrent de celles des caisses de retraite canadiennes du fait que nous sommes au service des 16 millions de cotisants et bénéficiaires du RPC ainsi que des gouvernements fédéral et provinciaux, auxquels nous devons rendre des comptes. Nous acceptons la responsabilité de les tenir au courant des modifications de notre stratégie de placement. Dans cette optique, nous avons beaucoup accru la communication continue d'information sur les placements dans notre site Web. Nous serons en outre heureux d'avoir l'occasion de nous entretenir avec la population canadienne lors de nos assemblées publiques prévues dans tout le pays en juin 2002 (on trouvera des détails à ce sujet dans notre site Web).

Je remercie notre conseil d'administration de ses conseils et de son appui au cours de l'exercice écoulé. Je tiens aussi à remercier notre personnel de son dévouement et des efforts qu'il a déployés pour veiller à ce que toutes les activités de l'Office d'investissement du RPC visent à renforcer la stabilité financière du Régime de pensions du Canada à long terme.

Le président et chef de la direction,



John A. MacNaughton



01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Nos stratégies de croissance à long terme

Nous investissons l'argent dont le Régime de pensions du Canada n'a pas actuellement besoin pour verser des prestations. Nous plaçons ces fonds sur les marchés financiers de manière à en accroître la valeur afin d'aider les jeunes travailleurs d'aujourd'hui lorsqu'ils prendront leur retraite.

Selon la loi, nous devons agir dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires du RPC, viser un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et tenir compte du financement du RPC et de son aptitude à s'acquitter de ses obligations financières.

À l'heure actuelle, nous investissons exclusivement dans des actions afin d'obtenir les niveaux de rendement attendus par le régime à long terme et de compenser les 39,3 milliards de dollars d'obligations d'État et de titres à court terme détenus par le RPC. À notre avis, le rendement des actions devrait être supérieur à celui des obligations, à long terme, et compenser largement le surcroît de risques assumés.

À la fin de l'exercice 2002, nos placements consistaient principalement en actions de sociétés ouvertes, les actions de sociétés fermées ne représentant que trois pour cent du portefeuille. Il nous faudra plusieurs années pour atteindre notre objectif, qui est d'investir 10 pour cent de l'ensemble du portefeuille dans des actions de sociétés fermées et cinq pour cent dans d'autres placements sur les marchés privés.

Nous nous conformons en permanence à la règle sur les biens étrangers prévue par la *Loi de l'impôt sur le revenu*, selon laquelle les caisses de retraite ne peuvent investir plus de 30 pour cent de leur actif (au coût) à l'étranger.

Placements sur les marchés publics À la fin de l'exercice 2002, nos placements consistaient en fonds gérés à l'extérieur qui reproduisent la composition des indices suivants :

- L'indice composé S&P/TSE regroupant environ 300 sociétés inscrites à la Bourse de Toronto. Les actions sont sélectionnées par un comité de la Bourse de Toronto et de la société Standard & Poor's.
- L'indice S&P 500 des grandes sociétés américaines choisies par la société Standard & Poor's.



www.oirpc.ca

L'Énoncé des principes de placement qui sert de cadre à nos activités de placement approuvées par le conseil est publié à la section Nos politiques.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

- L'indice MSCI EAFE comprenant environ 1 000 sociétés de 21 pays d'Europe, d'Extrême-Orient et d'Australasie. Les actions sont choisies par Morgan Stanley Capital International.

Au cours de nos trois premières années d'existence, nous avons investi de manière passive dans des actions de sociétés ouvertes. Pendant l'exercice 2003, nous allons élaborer et mettre en œuvre une nouvelle stratégie de placement sur les marchés publics.

Premièrement, nous allons regrouper les fonds indiciels d'actions en un portefeuille unique de placements passifs, qui sera géré par notre propre personnel. Nous ferons appel à plusieurs sociétés pour réduire le plus possible les frais pendant le délai qui s'écoule entre la réception des fonds provenant du Régime de pensions du Canada et le moment où ils sont effectivement placés. Notre but est de réduire les frais de portefeuille résultant du placement de sommes importantes sur le marché.

Deuxièmement, notre personnel se concentrera sur la gestion du risque lié au portefeuille, au lieu de chercher uniquement à dépasser un indice boursier de référence. Nous ferons appel à des instruments dérivés pour réduire le risque, accroître le rendement et réduire les frais. Par exemple, un contrat à terme standardisé sur l'indice S&P 500 constitue un moyen moins coûteux de diversifier les placements aux États-Unis que d'acheter ou de vendre les 500 actions de l'indice S&P 500.

Troisièmement, nous retiendrons les services de gestionnaires externes pour ajouter de la valeur au portefeuille passif grâce à une gestion active. Ils utiliseront leur expertise pour accroître ou diminuer la pondération de certains éléments du portefeuille. Cela se traduira, par exemple, par l'achat ou la vente d'actions particulières dans un secteur économique donné en vue d'obtenir des résultats plus favorables que ceux offerts par la pondération des mêmes actions dans notre portefeuille passif.

Placements sur les marchés privés Nous avons amorcé en juin 2001 la mise en œuvre de notre stratégie concernant les actions de sociétés fermées. Celles-ci permettent de réaliser, à long terme, des



01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

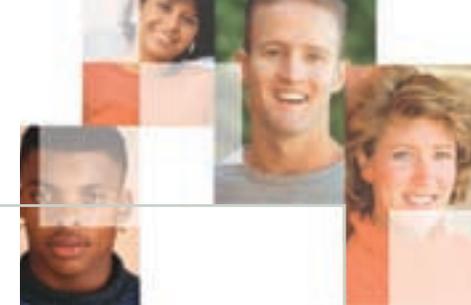
rendements plus élevés que les actions de sociétés ouvertes. Ces placements nécessitent de la patience parce que les marchés privés ne sont pas liquides (car il y a moins d'acheteurs et de vendeurs). Pendant les premières années, période où sont effectués les placements, des rendements faibles, voire des pertes, sont possibles, notamment pour le capital-risque. Les fortes plus-values et les rendements de placement élevés se concrétisent généralement plusieurs années après, lorsque les placements sont vendus.

À la fin de l'exercice, nous avons établi des relations avec 14 gestionnaires de fonds au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Nos affectations se chiffrent à environ 2,4 milliards de dollars, qui seront principalement placés dans 16 caisses en gestion commune gérées par ces sociétés. Les fonds seront tirés à mesure que les sociétés repèrent des placements intéressants. À la fin de l'exercice, nous avons ainsi placé 460 millions de dollars. Notre but à long terme est d'investir jusqu'à 10 pour cent de notre actif total en actions de sociétés fermées.

Nous fournissons du capital-risque à des entreprises en phase de démarrage qui mettent au point des produits ou des services en vue d'une exploitation commerciale à l'avenir, ainsi qu'à des entreprises déjà en exploitation et qui s'attendent à réaliser des bénéfices à court terme. Nous investissons également dans des fonds de rachat qui mettent des capitaux à la disposition d'entreprises qui se lancent dans un nouveau plan d'affaires ou une expansion, ou encore dans des acquisitions et une restructuration financière afin d'assurer leur croissance et d'améliorer leurs résultats financiers.

Nous continuerons à forger des relations de partenariat avec d'autres gestionnaires de placements privés au Canada et à l'étranger.

À partir de l'exercice 2003, nous examinerons les possibilités d'affecter des fonds à des biens immobiliers productifs et à des projets d'infrastructure ainsi qu'à des placements dans le domaine de l'énergie et des ressources naturelles. Notre but, dans la mesure où nous repérons des possibilités appropriées, est d'affecter jusqu'à cinq pour cent de l'ensemble de notre portefeuille à ce genre de placements.

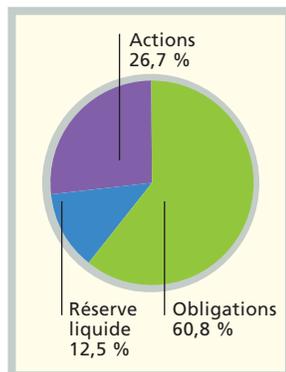


www.oirpc.ca

On trouvera un exposé de ce que nous entendons par placements sur les marchés privés et des partenaires que nous avons choisis jusqu'à présent à la section Comment nous investissons.

Le rendement de nos placements

ACTIF À LA DISPOSITION DU RPC au 31 mars 2002



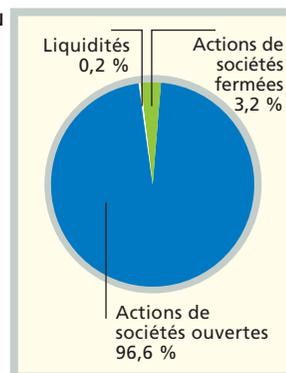
Pendant l'exercice 2002, la valeur totale de l'actif à la disposition du Régime de pensions du Canada s'est accrue de 4,5 milliards de dollars pour atteindre 53,6 milliards de dollars. La composition de cet actif était la suivante :

- 39,3 milliards de dollars de titres à revenu fixe détenus par le Régime de pensions du Canada et gérés par le ministère des Finances du Canada à Ottawa;
- 14,3 milliards de dollars d'actions gérés par l'Office d'investissement du RPC à Toronto.

Le revenu de l'actif combiné a été de 2,3 milliards de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, soit un taux de rendement estimatif de 5,7 pour cent. Environ un point de pourcentage du rendement reflète une augmentation des actions de 14 pour cent à 27 pour cent de l'actif du RPC, changement auquel s'est ajouté un rendement plus élevé des titres à revenu fixe pendant la première moitié de l'exercice (au cours de laquelle le rendement des actions a été négatif) et un rendement plus élevé des actions pendant la deuxième moitié (au cours de laquelle le rendement des titres à revenu fixe a été négatif pour le quatrième trimestre).

La plupart des grandes caisses de retraite du secteur public canadien investissent au moins 60 pour cent de leur actif dans des actions.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE D'ACTIONS au 31 mars 2002



Titres à revenu fixe Les titres à revenu fixe, comprenant 32,6 milliards de dollars d'obligations d'État et 6,7 milliards de dollars de titres d'État à court terme, totalisaient 39,3 milliards de dollars, contre 42 milliards de dollars un an auparavant. Ces évaluations sont des estimations de l'Office d'investissement du RPC, en raison du fait que les obligations ne se négocient pas et que les obligations provinciales peuvent actuellement être renouvelées à échéance, à la discrétion de chaque émetteur, pour une période supplémentaire de 20 ans. Au cours de l'exercice, certaines obligations sont arrivées à échéance, et leur produit net a servi à verser des prestations de retraite ou a été transféré à l'Office d'investissement du RPC et investi dans des actions.

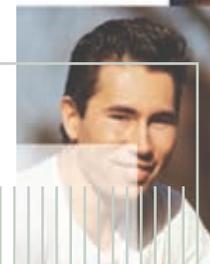
Nous avons effectué nos premiers placements en actions de sociétés fermées pendant l'exercice 2002. Les liquidités sont principalement destinées à financer nos affectations aux actions de sociétés fermées.

Les titres à revenu fixe ont rapporté un revenu de placement de 2 milliards de dollars au cours de l'exercice 2002, contre 3,8 milliards de dollars pour l'exercice précédent. Le revenu de placement est fonction du taux de rendement actuel des titres, qui n'a pas changé sensiblement.

www.oirpc.ca

On trouvera à la section Avoirs un résumé du portefeuille d'obligations d'État, qui est mis à jour une fois par trimestre.

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28



Actions L'actif géré par l'Office d'investissement du RPC est investi dans des actions afin de compenser l'important portefeuille de titres à revenu fixe et parce que nous pensons que les actions rapporteront un revenu supérieur à long terme par rapport aux risques assumés. La valeur des actions était de 14,3 milliards de dollars à la fin de l'exercice, contre 7,2 milliards de dollars un an auparavant. Pendant l'exercice 2002, nous avons reçu 6,8 milliards de dollars du RPC, contre 5,6 milliards de dollars au cours de l'exercice 2001. Comme nous ne tentons pas de synchronisation avec le marché, nous investissons nos rentrées de fonds dès que nous les recevons.

Au cours de l'exercice 2002, le portefeuille d'actions a rapporté 316 millions de dollars, soit un taux de rendement de 3,4 pour cent, contre une perte de placement de 845 millions de dollars pour l'exercice 2001, soit un rendement négatif de 9,4 pour cent.

La volatilité du portefeuille a été très élevée d'un trimestre à l'autre. Le gain modeste réalisé au premier trimestre a été suivi d'une perte importante au deuxième trimestre, compensée par un solide gain au troisième trimestre, où l'on a observé une reprise des marchés après les événements du 11 septembre. Au quatrième trimestre, nous avons réalisé un autre gain modeste.

GAINS ET PERTES TRIMESTRIELS EN POURCENTAGE



GAINS ET PERTES TRIMESTRIELS EN DOLLARS (en milliards de dollars)



A mesure que notre actif va s'accroître, les gains et les pertes augmenteront pour atteindre plusieurs milliards de dollars au cours de certains trimestres. Nous avons confiance que le rendement des actions sera positif à long terme et compensera cette volatilité.

Actions canadiennes Nous avons investi 70 pour cent des nouvelles rentrées de fonds dans des actions canadiennes. Les modifications réglementaires des deux dernières années nous permettent désormais de

www.oirpc.ca

Les tout derniers placements détenus par l'Office d'investissement du RPC figurent à la section Avoirs.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

gérer nos placements en actions canadiennes de manière active et passive, alors que nous ne pouvions auparavant effectuer que des placements passifs. Pendant l'exercice 2001, nous nous sommes prévalu de ce nouveau pouvoir pour réduire le risque associé au titre Nortel Networks, qui représentait alors environ le tiers de la capitalisation de l'indice composé S&P/TSE 300 de la Bourse de Toronto. Cela nous a évité une perte de 535 millions de dollars pendant l'exercice en cause, lorsque le cours des actions Nortel s'est effondré. Nous avons continué à bénéficier de cette réduction du risque pendant l'exercice 2002, en économisant ainsi environ 121 millions de dollars.

Au troisième trimestre de l'exercice 2002, nous sommes revenus à une gestion indicielle puisque le titre Nortel ne dominait plus l'indice et ne représentait plus que trois pour cent de la capitalisation boursière à la fin de l'exercice. Cependant, vers la fin de l'exercice, nous avons commencé à acquérir des titres immobiliers sélectionnés en vue d'accroître notre position dans ce secteur, les placements effectués à cette fin se chiffrant à environ 145 millions de dollars au 31 mars 2002.

Placements en actions étrangères À l'étranger, où nous pouvons également gérer nos placements de manière active et passive, nous avons continué à investir dans des fonds indiciels d'actions permettant une large diversification dans des sociétés des États-Unis, d'Europe et d'Asie. Nous sommes tenus de respecter la limite de placement en biens étrangers, fixée à 30 pour cent de l'actif total au coût. À la fin de notre exercice, 15,6 pour cent de l'ensemble de notre portefeuille (au coût) était investi dans des titres américains et 13,5 pour cent était placé hors de l'Amérique du Nord.

Placements en actions de sociétés fermées En juin 2001, nous avons lancé un programme actif de placement en actions de sociétés fermées canadiennes, américaines et européennes par l'intermédiaire de fonds gérés par des gestionnaires externes. Il faudra plusieurs années avant de réaliser notre objectif, qui est d'investir 10 pour cent de notre actif total dans des actions de sociétés fermées et jusqu'à 12 ans après les placements initiaux pour que ceux-ci produisent le rendement attendu. Ces placements représentaient 3,2 pour cent de l'ensemble du portefeuille à la fin de l'exercice.

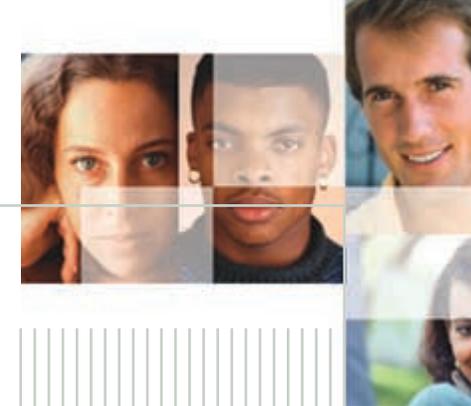
Rendement par rapport aux indices de référence Le rendement des actions canadiennes et étrangères est mesuré par rapport à des rendements de référence personnalisés incorporant le rendement d'indices boursiers pour les actions de sociétés ouvertes et les objectifs internes pour les actions de sociétés fermées. Comme le montre le tableau de la page suivante, notre rendement a été supérieur à celui des marchés sur lesquels nous investissons. Le rendement de notre portefeuille d'actions canadiennes a dépassé le rendement de référence en 2001 et 2002, grâce principalement à notre décision de réduire le poids du titre Nortel dans notre portefeuille, à partir de septembre 2000. Le rendement de notre portefeuille d'actions étrangères a dépassé celui du rendement de référence pour les exercices 2001 et 2002,



www.oirpc.ca

On trouvera un résumé, mis à jour une fois par trimestre, du rendement de tous les placements composant l'actif à la disposition du Régime de pensions du Canada à la section Résultats.

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28



principalement à cause de l'investissement de sommes importantes à un moment favorable, c'est-à-dire pendant des replis boursiers. Le rendement de l'ensemble du portefeuille, soit 3,4 pour cent pour l'exercice 2002, était supérieur de 100 points de base (ou un point de pourcentage) au rendement de référence, qui regroupe le rendement des marchés des actions canadiennes et étrangères.

%	Exercice 2002		Exercice 2001		Exercice 2000		Depuis la création de l'Office ³	
	Rend. réel	Rend. de référence	Rend. réel	Rend. de référence	Rend. réel	Rend. de référence	Rendement annualisé	Rend. de référence
Actions canadiennes	5,9	4,8	(7,7)	(18,6)	45,3	45,5	13,8	8,9
Actions étrangères	(2,3)	(2,8)	(17,5)	(18,2)	16,6	16,1	(0,3)	(1,2)
Ensemble du portefeuille	3,4	2,4	(9,4)	(17,8)	40,1	39,3	10,9	6,9
Hypothèse Actuarielle ^{1*}		5,5		7,1		6,4		6,3
Notre objectif à long terme ^{2*}		6,7		8,4		8,2		7,8

¹ Taux fondé sur les hypothèses de l'actuaire en chef en matière de rendement réel pour les actions, compte tenu de l'inflation.

² Le taux de rendement cible à long terme de l'Office d'investissement du RPC, corrigé du risque et tenant compte de l'inflation.

³ Depuis mars 1999.

* Les chiffres de l'exercice précédent ont été retraités pour tenir compte de l'inflation, avec un retard de deux mois, conformément à la manière dont est calculé le rendement des obligations à rendement réel du gouvernement du Canada.

Actions depuis la création de l'Office Depuis mars 1999, nous avons obtenu un rendement annualisé de 10,9 pour cent. Nos résultats ont varié d'un rendement positif de 40,1 pour cent sur un actif de 2,4 milliards de dollars pour l'exercice 2000 à un rendement négatif de 9,4 pour cent sur un actif de 7,2 milliards de dollars pour l'exercice 2001, suivi d'un rendement positif de 3,4 pour cent sur un actif de 14,3 milliards de dollars pour l'exercice 2002.

Malgré un taux de rendement de 10,9 pour cent sur notre premier placement, nous avons subi une perte cumulative de placement de 65 millions de dollars du 1^{er} mars 1999 au 31 mars 2002. Cette perte reflète le rendement positif réalisé lorsque l'actif était beaucoup plus modeste et le rendement négatif sur un actif beaucoup plus important résultant de rentrées de fonds substantielles provenant du RPC.

Perspectives de placement Entre 1952 et 2001, le rendement des placements en actions a dépassé celui des obligations du gouvernement du Canada de trois pour cent au Canada et de 5,8 pour cent aux États-Unis. Nous nous attendons à ce que le rendement des actions reste inférieur à ces taux au cours des prochaines années et à ce qu'ils reviennent aux niveaux passés à long terme. Nous mettons en œuvre notre stratégie de placement en conséquence.



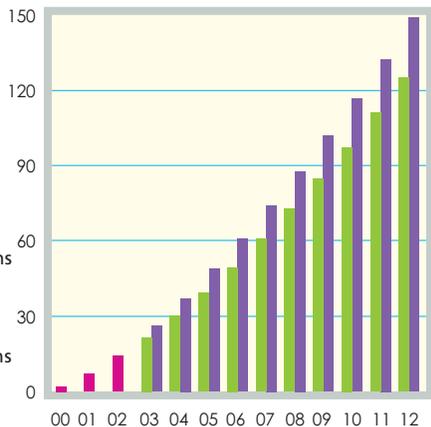
www.oirpc.ca

Nos derniers états financiers publiés se trouvent à la section Rapports trimestriels.

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

PROJECTION DE LA CROISSANCE DE L'ACTIF SUR 10 ANS
(en milliards de dollars)

- Les provinces reportent 100 % de leurs obligations en cours
- Les provinces ne reportent aucune de leurs obligations en cours
- Chiffre réel



Le taux de croissance de l'actif de l'Office d'investissement du RPC dépend de la proportion du portefeuille d'obligations actuel du RPC qui est transférée à l'Office chaque année.

La valeur de notre actif va s'accroître rapidement au cours des 10 prochaines années, au cours desquelles nous recevrons des rentrées de fonds importantes et régulières. Cet apport de liquidités nous permettra de profiter d'occasions d'achat favorables. Afin d'accroître nos taux de rendement, nous élaborons des stratégies de gestion active à valeur ajoutée, tant pour les actions de sociétés ouvertes que pour les actions de sociétés fermées.

Charges d'exploitation Pendant l'exercice, l'Office d'investissement du RPC a engagé des charges de 11,4 millions de dollars, contre 6,7 millions de dollars pour l'exercice 2001. Ces charges représentaient 9 points de base, soit 9 cents par tranche de 100 dollars d'actif investi, pendant l'exercice 2002, contre 12 points de base, soit 12 cents par tranche de 100 dollars d'actif investi, pendant l'exercice précédent.

Cette augmentation des charges reflète l'embauche de nouveaux membres du personnel, l'accroissement des activités, le déménagement dans de nouveaux locaux à Toronto, un investissement en infrastructure et l'augmentation des honoraires versés aux gestionnaires financiers externes, à cause de la croissance de notre actif.

Les frais de gestion des placements et les frais d'administration continueront d'augmenter à mesure que nous développerons nos ressources humaines et que nous établirons des relations de partenariat avec des gestionnaires financiers externes pour mettre en œuvre une stratégie de placements diversifiés. Nous comptons lancer une rémunération fondée sur le rendement pour les gestionnaires externes. Cela devrait donner lieu à des rendements de placement réels plus élevé (c.-à-d. après déduction des charges) et, par conséquent, à des frais de gestion plus élevés.

On trouvera plus de détails sur les frais de gestion des placements et les frais d'administration dans les états financiers, aux pages 26 à 28.



www.oirpc.ca

Les décisions et les faits nouveaux susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats futurs sont affichés à la section Quoi de neuf?

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

Responsabilité de la direction à l'égard des rapports financiers

Les états financiers de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office d'investissement du RPC ») ont été préparés par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, et approuvés par le conseil d'administration. La direction est responsable des états financiers et de l'information financière figurant dans le rapport annuel.

L'Office d'investissement du RPC tient des registres et élabore et maintient des systèmes de contrôles internes et des procédures à l'appui de ceux-ci afin de fournir une assurance raisonnable quant à la protection et au contrôle de son actif et au fait que les transactions sont conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* et à son règlement d'application, aux règlements administratifs, à l'Énoncé des principes de placement et aux Politiques de placement.

Le comité de vérification voit à ce que le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité consistant à approuver les états financiers annuels. Ce comité se réunit régulièrement avec la direction et les vérificateurs externes pour discuter de l'étendue des vérifications et des autres travaux dont les vérificateurs externes peuvent être chargés à l'occasion et de la portée des constatations qui en résultent, pour examiner l'information financière et pour discuter du caractère adéquat des contrôles internes. Le comité examine et approuve les états financiers annuels et recommande au conseil d'administration de les approuver.

Les vérificateurs externes de l'Office d'investissement du RPC, Deloitte & Touche s.r.l., ont effectué une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, en procédant aux contrôles par sondages et autres procédés qu'ils jugeaient nécessaires pour exprimer une opinion dans leur rapport de vérification. Les vérificateurs externes peuvent en tout temps communiquer avec la direction et le comité de vérification pour discuter de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière de l'Office d'investissement du RPC et au caractère adéquat des systèmes de contrôles internes.



John A. MacNaughton

Président et chef de la direction



Jane Nyman

Vice-présidente – Finances et exploitation

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

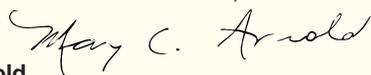
28

Certificat de placement

La *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* (la « Loi ») exige qu'un des administrateurs signe, au nom du conseil d'administration, un certificat indiquant que les placements détenus par l'Office d'investissement du RPC au cours de l'exercice ont été effectués conformément à la Loi ainsi qu'aux principes, normes et procédures en matière de placement de l'Office d'investissement du RPC. Ce certificat figure donc ci-dessous.

Les placements détenus par l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (« l'Office d'investissement du RPC ») au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2002 ont été effectués conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* ainsi qu' à l'Énoncé des principes et des politiques de placement de l'Office d'investissement du RPC.

Au nom du conseil d'administration,



Mary C. Arnold

Présidente du comité de vérification, le 8 mai 2002

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration

de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada

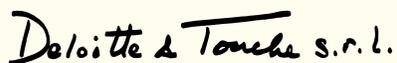
Nous avons vérifié le bilan et l'état du portefeuille de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office d'investissement du RPC ») au 31 mars 2002 ainsi que les états des résultats et de la perte nette accumulée provenant de l'exploitation et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office d'investissement du RPC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office d'investissement du RPC et des placements détenus au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les transactions de l'Office d'investissement du RPC qui ont été portées à notre connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont, à tous les égards importants, été effectuées conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi ») et aux règlements administratifs.

En outre, à notre avis, le registre des placements tenu par la direction de l'Office d'investissement du RPC conformément à l'alinéa 39(1)c) de la Loi présente fidèlement, à tous les égards importants, les renseignements exigés par la Loi.



Comptables agréés

Toronto (Ontario), le 24 avril 2002

01

02

03

Bilan

04

05

06

31 mars 2002 (en milliers de dollars)

2002

2001

07

08

ACTIF

09

Placements (note 2)

14 289 378 \$

7 154 876 \$

10

Exigible des courtiers

2 343

—

11

Locaux et matériel

1 278

261

12

Autres actifs (note 3)

79

1 206

13

TOTAL DE L'ACTIF

14 293 078

7 156 343

14

PASSIF

15

Créditeurs et charges à payer

4 730

2 174

16

Payable aux courtiers

3 382

—

17

TOTAL DU PASSIF

8 112

2 174

18

ACTIF NET

14 284 966 \$

7 154 169 \$

19

L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIT :

20

Capital-actions (note 5)

— \$

— \$

21

Perte nette accumulée provenant de l'exploitation

(86 626)

(391 252)

22

Transferts accumulés du Régime de pensions du Canada

14 371 592

7 545 421

23

ACTIF NET

14 284 966 \$

7 154 169 \$

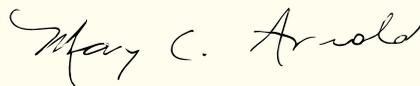
24

Au nom du conseil d'administration,

25



26



27

Gail Cook-Bennett**Mary C. Arnold**

28

*Présidente du conseil**Présidente du comité de vérification*

01

02

03

État des résultats et de la perte nette accumulée provenant de l'exploitation

04

05

06

Exercice terminé le 31 mars 2002 (en milliers de dollars)

2002

2001

07

08

REVENU (PERTE) DE PLACEMENT (note 7)**316 034 \$****(844 855) \$**

09

10

FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION (note 8)

11

Salaires et avantages sociaux

4 283

1 963

12

Frais généraux

3 204

2 279

13

Honoraires des gestionnaires de placement externes de fonds

2 951

1 535

14

Honoraires et frais de consultation

970

958

15

11 408

6 735

16

BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) PROVENANT DE L'EXPLOITATION**304 626****(851 590)**

17

BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) ACCUMULÉ(E) PROVENANT

18

DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT DE L'EXERCICE**(391 252)**

460 338

19

PERTE NETTE PROVENANT DE L'EXPLOITATION À LA FIN

20

DE L'EXERCICE**(86 626) \$****(391 252) \$**

21

État de l'évolution de l'actif net

22

23

Exercice terminé le 31 mars 2002 (en milliers de dollars)

2002

2001

24

ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE**7 154 169 \$****2 391 793 \$**

25

26

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

27

Transferts du Régime de pensions du Canada (note 6)

6 826 171

5 613 966

28

Bénéfice net (perte nette) provenant de l'exploitation

304 626**(851 590)****AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE****7 130 797**

4 762 376

ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE**14 284 966 \$****7 154 169 \$**

État du portefeuille

	Juste valeur		% du portefeuille	
	2002	2001	2002	2001
31 mars 2002 (en milliers de dollars)				
ACTIONS (note 2)				
Canada				
Placements sur les marchés publics	9 969 569 \$	5 024 457 \$	69,8 %	70,2 %
Placements sur les marchés privés	144 207	—	1,0 %	—
	10 113 776	5 024 457	70,8 %	70,2 %
États-Unis				
Placements sur les marchés publics	1 861 021	1 069 852	13,0 %	15,0 %
Placements sur les marchés privés	304 445	—	2,1 %	—
	2 165 466	1 069 852	15,1 %	15,0 %
Hors de l'Amérique du Nord				
Placements sur les marchés publics	1 971 484	1 060 567	13,8 %	14,8 %
Placements sur les marchés privés	11 606	—	0,1 %	—
	1 983 090	1 060 567	13,9 %	14,8 %
TOTAL DES ACTIONS				
(Coût 2002 – 14 690 451 \$				
2001 – 8 042 325 \$)	14 262 332	7 154 876	99,8 %	100,0 %
AUTRES PLACEMENTS (note 2)				
Titres du marché monétaire				
(Coût 2002 – 27 046 \$				
2001 – montant nul)	27 046	—	0,2 %	—
TOTAL DES PLACEMENTS	14 289 378 \$	7 154 876 \$	100,0 %	100,0 %

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

Notes complémentaires

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office d'investissement du RPC ») a été constitué conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi »). Il incombe à l'Office d'investissement du RPC de gérer les montants qui lui sont transférés en vertu de l'article 111 du *Régime de pensions du Canada* dans l'intérêt des bénéficiaires et des cotisants en vertu de la Loi. Les montants doivent être investis dans le but d'obtenir un rendement maximal sans risque de pertes indu et compte tenu des facteurs qui peuvent influencer sur la capitalisation du Régime de pensions du Canada (le « RPC ») et sur la capacité de celui-ci de respecter ses obligations financières.

L'exercice de l'Office d'investissement du RPC se termine le 31 mars.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

A) PRÉSENTATION

Les présents états financiers reflètent la situation financière consolidée et les activités consolidées de l'Office d'investissement du RPC et de sa filiale en propriété exclusive. Les états financiers n'incluent qu'une partie de l'actif (comme l'indique la note 2) et ne comprennent pas le passif découlant du RPC. Les états ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi qu'aux exigences de la Loi et de son règlement d'application.

B) ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

Le cours des titres cotés en Bourse et la valeur des parts dans des caisses en gestion commune et des fonds communs de placement représentent la juste valeur de ces placements. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents. La juste valeur des placements sur les marchés privés, qui ne sont pas cotés en Bourse, est établie à l'aide des évaluations fournies par les gestionnaires externes, qui utilisent les méthodes d'évaluation du secteur du placement, par exemple, les multiplicateurs d'autres sociétés comparables cotées en Bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie et des évaluations d'experts. La première année où les placements sont détenus, le coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de la juste valeur, sauf indication de dépréciation permanente.

C) CONSTATATION DU REVENU DE PLACEMENT

Le revenu de placement est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice et représente les gains et les pertes réalisés à la cession de placements, les gains et les pertes non réalisés sur les placements détenus à la fin de l'exercice, le revenu de dividendes (constaté à la date ex-dividende), les intérêts créditeurs et les distributions de fonds communs de placement et de caisses en gestion commune.

Les gains et les pertes réalisés sur les placements vendus au cours de l'exercice représentent l'écart entre le produit de la vente et le coût des placements, déduction faite des frais de cession. Les gains et les pertes non réalisés représentent l'évolution de l'écart entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice.

01

02

03

Notes complémentaires

04

05

06

D) CONVERSION DES DEVICES

Les transactions libellées en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les placements libellés en devises et détenus à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés en découlant sont inclus dans le revenu de placement.

07

08

09

E) TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Les sommes reçues du RPC sont inscrites selon la méthode de la comptabilité de caisse.

10

11

F) IMPÔTS SUR LE REVENU

L'Office d'investissement du RPC est exonéré de l'impôt de la Partie I en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) puisque toutes les actions de l'Office d'investissement du RPC sont détenues par Sa Majesté du chef du Canada.

12

13

14

G) RECOURS À DES ESTIMATIONS

Pour préparer les présents états financiers, la direction doit faire certaines estimations et hypothèses susceptibles d'influer sur la valeur comptable de l'actif et du passif, le revenu et les frais connexes et l'information présentée dans les notes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

15

16

2. PLACEMENTS

L'état du portefeuille fournit des détails sur les placements détenus au 31 mars 2002.

17

18

A) POLITIQUE DE PLACEMENT

L'Office d'investissement du RPC a préparé un Énoncé des principes de placement et des politiques de placement (désignés collectivement sous le nom de « Politiques de placement »), qui décrivent comment l'actif doit être investi. La majorité des placements de l'Office d'investissement du RPC sont affectés à des actions de sociétés ouvertes et fermées au Canada, aux États-Unis et hors de l'Amérique du Nord. Pour déterminer la composition de l'actif, l'Office d'investissement du RPC doit tenir compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office d'investissement du RPC. Au 31 mars 2002, ces éléments d'actif totalisaient environ 35 milliards de dollars (au coût) (36 milliards de dollars en 2001) et étaient composés principalement de titres de créance d'État.

19

20

21

22

23

Au 31 mars 2002, 96,6 % (100 % en 2001) des placements détenus sont des placements en actions sur les marchés publics. Environ 99 % (60,8 % en 2001) des placements en actions sur les marchés publics canadiens sont détenus dans des fonds qui reproduisent essentiellement la composition de l'indice composé TSE 300 de la Bourse de Toronto. Tous les placements en actions sur les marchés publics aux États-Unis et hors de l'Amérique du Nord (désignés collectivement sous le nom de placements « étrangers ») sont détenus dans des fonds qui reproduisent essentiellement l'indice Standard & Poor's 500 (S&P) et l'indice Morgan Stanley Capital International (MSCI) EAFE, respectivement.

24

25

26

27

Au 31 mars 2002, 3,2 % (0 % en 2001) des placements détenus sont des placements en actions sur les marchés privés. Ces placements, détenus actuellement au Canada, aux États-Unis et en Europe de l'Ouest, s'effectuent généralement sous la forme d'une participation dans des fonds gérés par des tiers. Les placements sous-jacents représentent une participation ou des placements en actions, avec les risques et les possibilités de rendement qui s'y rattachent.

28

Notes complémentaires

B) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est fonction de celle des actifs, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents.

Comme le prévoit la politique de placement, l'Office d'investissement du RPC peut avoir recours à certains instruments dérivés pour s'exposer au marché en reproduisant des placements directs dans un indice boursier pertinent, à condition que les instruments dérivés ne servent pas à créer un levier financier. Les fonds communs de placement et les caisses en gestion commune dans lesquels l'Office d'investissement du RPC détient des parts, sont, sous réserve de cette restriction, autorisés à avoir recours à des instruments dérivés et peuvent le faire de temps à autre. Si ce n'est par l'intermédiaire de fonds communs de placement et de caisses en gestion commune, l'Office d'investissement du RPC n'a pas conclu directement de contrats dérivés au cours des exercices terminés les 31 mars 2002 et 2001.

C) RISQUE DE CHANGE

L'Office d'investissement du RPC est exposé au risque de change puisqu'il détient des parts dans des caisses en gestion commune d'actions étrangères ainsi que des placements en actions sur les marchés privés étrangers, dont la valeur fluctuera en raison des variations des taux de change. Les placements ne sont pas couverts contre les fluctuations des taux de change. Les positions de change sous-jacentes s'établissent comme suit au 31 mars 2002 :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2002		2001	
	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total
Devise				
Dollar américain ¹	2 163 954 \$	52 %	1 069 872 \$	50 %
Euro	697 552	17 %	403 823	19 %
Livre sterling	542 765	13 %	228 192	11 %
Yen	388 170	9 %	253 549	12 %
Franc suisse	156 826	4 %	73 019	3 %
Autre	199 996	5 %	101 964	5 %
	4 149 263 \$	100 %	2 130 419 \$	100 %

¹ Ce chiffre comprend 707 000 \$ (montant nul en 2001) de titres des marchés monétaires américains.

3. AUTRES ACTIFS

Voici en quoi consistent les autres actifs :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2002	2001
Encaisse et placements à court terme	25 \$	546 \$
Dividendes à recevoir	—	493
Autres sommes à recevoir	54	167
	79 \$	1 206 \$

01

02

03

Notes complémentaires

04

05

06

4. FACILITÉ DE CRÉDIT

Pendant l'exercice, l'Office d'investissement du RPC a établi une facilité de crédit non garantie de 300 000 000 \$ pour répondre à ses besoins de liquidités à court terme. Au 31 mars 2002, le total des montants tirés sur la facilité de crédit était nul.

07

08

09

5. CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé et émis de l'Office d'investissement du RPC correspond à un montant de 100 \$ divisé en 10 actions d'une valeur nominale de 10 \$ chacune. Les actions sont détenues par Sa Majesté du chef du Canada.

10

11

12

6. TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

L'article 111 du *Régime de pensions du Canada* prévoit le transfert à l'Office d'investissement du RPC des fonds dont le RPC n'a pas besoin pour verser les prestations courantes. Ces fonds proviennent des cotisations des employeurs et des salariés au RPC, du produit des obligations d'État arrivées à échéance et rachetées qui sont détenues dans un portefeuille administré par le gouvernement fédéral et des intérêts que rapporte ce portefeuille. Au cours de l'exercice, un total de 6 826 171 000 \$ (5 613 966 000 \$ en 2001) a été transféré à l'Office d'investissement du RPC.

13

14

15

16

7. REVENU (PERTE) DE PLACEMENT

A) REVENU (PERTE) DE PLACEMENT

Voici en quoi consiste le revenu (la perte) de placement :

(en milliers de dollars)	2002	2001
GAIN (PERTE) NET(TE) SUR LES ACTIONS¹		
Canada	405 763 \$	(538 392)\$
États-Unis	7 414	(151 620)
Hors de l'Amérique du Nord	(119 281)	(163 507)
	293 896	(853 519)
REVENU DE DIVIDENDES		
Canada	12 153	2 533
États-Unis	—	—
Hors de l'Amérique du Nord	—	—
	12 153	2 533
INTERÊT ET AUTRE REVENU	9 985	6 131
REVENU (PERTE) DE PLACEMENT TOTAL(E)	316 034 \$	(844 855)\$

¹ Comprend des gains non réalisés de 459 247 \$ (pertes non réalisées de 1 246 995 \$ en 2001), des pertes réalisées de 378 669 \$ (gains réalisés de 180 178 \$ en 2001) et des distributions de caisses en gestion commune et de fonds communs de placement de 213 318 \$ (213 298 \$ en 2001). Les distributions comprennent les gains en capital et les dividendes.

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

01

02

03

Notes complémentaires

04

05

06

07

08

09

Pour mettre en œuvre sa stratégie de reproduction du marché, l'Office d'investissement du RPC fait appel à des fonds indiciels. Dans les cas où il doit acheter un montant important en dollars de parts de fonds indiciel, l'Office d'investissement du RPC commence par acheter les titres individuels qui composent l'indice. Ces titres sont ensuite cédés au fonds indiciel en échange de parts du fonds. Lors de la cession, l'Office d'investissement du RPC peut réaliser un gain ou une perte, qui correspond à l'écart entre le cours des titres au moment de la cession et leur coût initial.

10

B) RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement du portefeuille et le rendement des indices de référence s'établissent comme suit :

11

	2002		2001	
	Rendement de portefeuille	Rendement de l'indice de référence	Rendement du portefeuille	Rendement de l'indice de référence
Placements canadiens	5,9 %	4,8 %	(7,7) %	(18,6) %
Placements étrangers	(2,3) %	(2,8) %	(17,5) %	(18,2) %
Rendement total	3,4 %	2,4 %	(9,4) %	(17,8) %

12

13

14

15

Le rendement du portefeuille de placements canadiens correspond au rendement total des placements en actions sur les marchés publics et privés canadiens et des titres du marché monétaire. Le rendement des placements étrangers reflète les résultats des placements en actions sur les marchés publics et privés étrangers.

16

17

18

19

L'Office d'investissement du RPC utilise diverses mesures à court, moyen et long terme pour évaluer le rendement de ses placements. Les rendements des indices de référence sont fondés sur l'indice TSE 300 pour les placements canadiens et sur l'indice S&P 500 et l'indice MSCI EAFE pour les placements étrangers. Le rendement de référence pour l'ensemble du portefeuille regroupe le rendement des indices de référence des catégories d'actif selon leurs poids respectifs dans la composition de l'actif précisé dans les Politiques de placement.

20

21

Les rendements ont été calculés conformément aux méthodes établies par l'Association for Investment Management and Research.

22

8. FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION

23

A) RÉMUNÉRATION DES CADRES

24

La rémunération des cadres dirigeants de l'Office d'investissement du RPC au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2002 s'est élevée à 1 967 699 \$ (1 214 697 \$ en 2001). Ce total comprend les montants suivants :

25

26

27

28

Notes complémentaires

Nom	Année	Traitement	Prime annuelle de rendement ⁶	Prime de rendement à long terme ⁶	Avantages ⁷
John A. MacNaughton	2002	363 650 \$	181 825 \$	31 526 \$	52 419 \$
<i>Président et chef de la direction</i>	2001	350 000 \$	175 000 \$	30 490 \$	50 406 \$
Mark Weisdorf ¹	2002	185 000 \$	148 000 \$	— \$	25 191 \$
<i>Vice-président – Placements sur les marchés privés</i>	2001	85 385 \$	68 308 \$	— \$	9 206 \$
Valter Viola ²	2002	170 000 \$	132 940 \$	— \$	19 043 \$
<i>Vice-président – Recherche et gestion du risque</i>	2001	109 846 \$	74 695 \$	— \$	7 303 \$
Jane Nyman ³	2002	160 000 \$	62 880 \$	5 120 \$	15 588 \$
<i>Vice-présidente – Finances et exploitation</i>	2001	101 231 \$	49 603 \$	4 952 \$	15 501 \$
Donald Raymond ⁴	2002	106 019 \$	84 815 \$	— \$	8 564 \$
<i>Vice-président – Placements sur les marchés publics</i>	2001	— \$	— \$	— \$	— \$
Jane Beatty ⁵	2002	125 192 \$	47 072 \$	— \$	8 392 \$
<i>Vice-présidente – Avocate-conseil et secrétaire générale</i>	2001	— \$	— \$	— \$	— \$

¹ Est entré en fonction le 16 octobre 2000.

² Est entré en fonction le 9 août 2000. Outre les sommes indiquées ici, M. Viola a reçu, à son entrée en fonction, un paiement de 50 000 \$ représentant la rémunération provenant de son employeur précédent à laquelle il avait renoncé.

³ Le salaire de l'exercice 2001 correspond à 8½ mois de rémunération.

⁴ Est entré en fonction le 4 septembre 2001.

⁵ Est entrée en fonction le 11 juin 2001.

⁶ Les primes de rendement, qui comprennent un élément annuel et un élément à long terme, sont établies en fonction de la réalisation d'objectifs convenus. La prime de rendement à long terme représente les montants à payer pour l'exercice courant. En outre, les primes de rendement à long terme attribuées mais non encore payées comprennent environ 36 646 \$ payables en 2003, 387 762 \$ payables en 2004 et 719 525 \$ payables en 2005. Ces montants sont ajustés annuellement selon le rendement de l'ensemble du portefeuille. Le paiement des primes de rendement à long terme est assujéti au respect par les cadres supérieurs de certaines conditions d'emploi.

⁷ Les avantages comprennent les cotisations à un régime de retraite enregistré à cotisations déterminées et à un régime de retraite complémentaire à cotisations déterminées, de même qu'une assurance-vie, des cotisations de club et toute autre rémunération en nature.

B) FRAIS GÉNÉRAUX

Voici en quoi consistent les frais généraux :

(en milliers de dollars)	2002	2001
Loyer, fournitures et matériel de bureau	1 314 \$	570 \$
Frais de communications	572	700
Rémunération des administrateurs	325	376
Frais de déplacement et d'hébergement	272	201
Honoraires des dépositaires	213	281
Services de technologie, de traitement des données et d'analyse	160	69
Autres frais	348	82
	3 204 \$	2 279 \$

01

02

03

Notes complémentaires

04

05

06

La rémunération des administrateurs comprend des honoraires annuels de 12 000 \$ par administrateur et des jetons de présence de 900 \$ par réunion de comité, auxquels s'ajoutent des honoraires annuels supplémentaires de 3 000 \$ pour la présidence de chaque comité. Il n'y a pas de jetons de présence distincts pour les réunions du comité de placement lorsque celles-ci ont lieu le même jour que les réunions du conseil d'administration. La présidente du conseil d'administration reçoit également une rémunération annuelle supplémentaire de 32 000 \$ mais elle n'a pas droit aux honoraires de 3 000 \$ payés aux présidents de comité.

07

08

09

10

Pendant l'exercice 2002, il y a eu 10 réunions du conseil et du comité de placement et 17 réunions des autres comités.

11

C) HONORAIRES ET FRAIS DE CONSULTATION

Voici en quoi consistent les honoraires et frais de consultation :

12

<i>(en milliers de dollars)</i>	2002	2001
Frais de consultation	481 \$	532 \$
Honoraires d'avocats	261	225
Honoraires de comptabilité et vérification externe	228	201
	970 \$	958 \$

13

14

15

16

9. ENGAGEMENTS

L'Office d'investissement du RPC s'est engagé à conclure des opérations de placement sur les marchés privés, lesquelles seront financées au cours des prochaines années conformément aux modalités convenues. Au 31 mars 2002, ces engagements en cours totalisaient 2 milliards de dollars (montant nul en 2001).

17

18

19

10. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation se conforme à celle de l'exercice courant.

20

21

22

23

24

25

26

27

28

Renseignements *sur l'organisme*

Conseil d'administration et comité de placement

Gail Cook-Bennett (présidente)	Dale G. Parker
Mary C. Arnold	M. Joseph Regan
Gilbert Gill	Helen Sinclair
Jacob Levi	Richard M. Thomson
Helen M. Meyer	David Walker

Dirigeants

John A. MacNaughton
Président et chef de la direction

Jane Beatty
Vice-présidente – avocate-conseil et secrétaire générale

Comité de vérification

Mary C. Arnold (présidente)
Gilbert Gill
Jacob Levi
Helen M. Meyer
M. Joseph Regan

Comité de la gouvernance

Dale G. Parker (président)
Gail Cook-Bennett
Jacob Levi
Helen Sinclair

Jane Nyman
Vice-présidente – Finances et exploitation

Donald M. Raymond
Vice-président – Placements sur les marchés publics

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Richard M. Thomson (président)
Gail Cook-Bennett
Helen M. Meyer
M. Joseph Regan
David Walker

Valter Viola
Vice-président – Recherche et gestion du risque

Mark A. Weisdorf
Vice-président – Placements sur les marchés privés

Notre adresse

Un, rue Queen est
Bureau 2700, C.P. 101
Toronto (Ontario) M5C 2W5

Site Web : www.oirpc.ca

Tél. : 416-868-4075
Télééc. : 416-868-4083
Sans frais : 1-866-557-9510

This annual report is also available in English.